



*Date de dépôt : 15 novembre 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Lara Atassi : Que fait Genève pour atténuer les violences et le conflit en Palestine ?**

En date du 13 octobre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La Palestine, considérée ici comme le territoire historique délimité entre le Liban et le Sinaï ainsi que le Jourdain à l'est, est depuis plus d'un siècle le théâtre de conflits imposés par des puissances qui dépassent ce territoire.*

*Depuis 50 ans, l'Etat israélien occupe illégalement les territoires palestiniens (ainsi que le plateau du Golan appartenant à la Syrie), colonise ces territoires, expulse les habitants de leurs maisons et de leurs terres, instaure des lois racistes et donc une situation d'apartheid dans les territoires israéliens, applique la loi martiale sur les populations civiles palestiniennes dans les territoires occupés et colonisés, emprisonne sans motifs des Palestiniens et Palestiniennes pour des durées indéterminées, également des enfants, et prive globalement les Palestiniens et Palestiniennes de leurs droits et libertés fondamentales.*

*Par ailleurs, depuis plus de 15 ans, la bande de Gaza subit un blocus terrestre, aérien et maritime imposé par les forces israéliennes. Durant cette période et plus précisément depuis 2008, la population de Gaza a été confrontée à une succession d'agressions militaires menées par les forces armées israéliennes, entraînant la perte de nombreux civils palestiniens, majoritairement des jeunes, ainsi que la destruction des infrastructures urbaines.*

*Ayant tous et toutes été marqués par les images et les histoires qui nous parviennent depuis l'intensification des violences ce 7 octobre, et choqués par les propos de déshumanisation tenus par les autorités israéliennes ainsi que par les intentions franches de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, nous nous devons de nous demander ce que nous avons fait, mais surtout pas fait, pour en arriver là et quelle place peut tenir Genève dans l'amélioration de la situation sur place, notamment pour les civils soumis au blocus illégal de l'armée israélienne.*

- Qu'a fait l'Etat de Genève pour garantir le respect des droits fondamentaux des Palestiniens et Palestiniennes par les autorités israéliennes ?*
- Qu'a fait l'Etat de Genève pour que les résolutions de l'ONU et les accords internationaux (notamment les accords d'Oslo) soient respectés ?*
- Quel soutien a accordé l'Etat de Genève aux organisations palestiniennes ?*
- Quel soutien a accordé l'Etat de Genève aux organisations civiles et humanitaires à Gaza depuis 2008 ?*
- L'Etat de Genève a-t-il dénoncé la colonisation des territoires palestiniens et qu'a-t-il fait pour l'arrêter ou la limiter ?*
- L'Etat de Genève a-t-il dénoncé l'état d'apartheid mis en place par les autorités israéliennes sur les territoires qu'elles contrôlent, et qu'a-t-il fait pour stopper cette situation et demander le respect de l'égalité des droits pour tous et toutes ?*
- L'Etat de Genève a-t-il dénoncé la captivité de nombreux civils palestiniens dans le cadre de la détention administrative, leur reniant ainsi leur liberté de mouvement et le droit à un procès (juste) ? A-t-il demandé la libération ou la traduction en justice de ces prisonniers ? A-t-il demandé l'abolition de la torture dans les prisons israéliennes ? A-t-il demandé le traitement adéquat des enfants emprisonnés ? Globalement, qu'a fait l'Etat de Genève pour garantir les droits fondamentaux des prisonniers palestiniens ?*
- L'Etat de Genève a-t-il condamné le vol de souveraineté des Palestiniens et Palestiniennes sur leurs terres et leurs propres ressources et qu'a-t-il fait pour redonner cette souveraineté au peuple palestinien ?*
- L'Etat de Genève compte-t-il dénoncer les crimes commis en Palestine, ainsi que l'intensification des violences ces derniers jours ?*

- *L'Etat de Genève compte-t-il demander le respect du droit international humanitaire, notamment en exigeant l'accès à la bande de Gaza des organismes humanitaires, le libre passage des biens de première nécessité vers Gaza, la fin des bombardements des zones civiles et la fin d'utilisation d'armes illégales comme le phosphore blanc ?*
- *L'Etat de Genève souhaite-t-il et va-t-il soutenir les organismes humanitaires qui soutiennent les habitantes et habitants de Gaza et leur permettent de survivre ? Si oui, par quels moyens ?*
- *L'Etat de Genève souhaite-t-il agir pour promouvoir une résolution du « conflit israélien-palestinien » et, si oui, par quels moyens ?*
- *Quels liens a l'Etat de Genève avec les organisations onusiennes chargées de la situation au Moyen-Orient, et que peut-il faire pour aider ces organisations dans leur travail ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Selon l'article 54 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 (Cst.; RS 101), « [l]es affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération ». Il en découle que l'Etat de Genève n'a pas de légitimité particulière, notamment parce qu'il n'est pas partie aux traités internationaux applicables, pour prendre position au sujet des actions menées par des parties à un conflit à l'étranger.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat est soucieux de préserver Genève comme espace neutre et inclusif, propice au dialogue et à la paix. Il concentre ainsi ses efforts sur son soutien à la Genève internationale et aux valeurs et cadres normatifs qu'elle incarne. Il estime que les condamnations publiques unilatérales, quels que soient le conflit ou la zone géographique concernés, ne sont favorables ni au maintien d'un tel espace ni aux activités de ses organisations.

Le Conseil d'Etat est tout à fait sensible et extrêmement préoccupé quant aux événements dramatiques qui se déroulent au Proche-Orient. Il se tient ainsi prêt à faciliter, dans ses domaines de compétence, notamment en participant à l'accueil d'éventuelles rencontres, les initiatives susceptibles d'atténuer le conflit et de renforcer le respect du droit international.

Par ailleurs, à travers sa politique en faveur de la solidarité internationale, le canton soutient de longue date des projets menés dans la région, y compris à Gaza, par des organisations basées à Genève, parmi lesquelles le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Depuis 2008, plus de 2 millions de francs ont ainsi été versés pour différentes activités, notamment dans les domaines de la santé, de l'accès à l'eau, de la formation et de la protection de l'enfance.

Le Conseil d'Etat reste attentif à l'évolution de la situation et se tient prêt à intervenir selon les besoins, ses ressources et ses compétences.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS